



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 6 MAI 2026

Ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-six, le mercredi six mai à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de Prey s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur José BRIDARD, Maire.

Présents :

Mesdames : BOSSON Marjory, DUCHÊNE Gwendoline, FERTEY Corine, PAPIN Nathalie, NGUYEN-DINH Audrey, NEVEU Joëlle

Messieurs: ANTONENKO Serge, BOSSON Geoffroy, BRIDARD José, KERBART Olivier, MULLER Emmanuel, MARAIS Thierry,

Retard: VITIS Romain arrivé à 18h38.

Absentes excusées: Mme HUET-VERRIER Brigitte qui a donné son pouvoir à Mme Corine FERTEY, Mme BISSON Gaëlle qui a donné son pouvoir à M. Olivier KERBART

Début de la séance : 18 H 30

A la demande de M. le Maire, il est procédé à l'élection des deux secrétaires de la séance du conseil municipal de ce jour.

Sont proposés comme secrétaires pour la séance de ce jour :

- Mme NGUYEN-DINH Audrey
- M. MULLER Emmanuel

Vote : Adopté à l'unanimité (15 voix sur 15) y compris les pouvoirs

Secrétaires de séance : Mme NGUYEN-DINH Audrey et M. MULLER Emmanuel

Ordre du jour :

1. Approbation du CM du 08/04/2026

Relecture du procès-verbal du conseil municipal du 08/04/2026 par M. le Maire.

Monsieur Kerbart souhaite apporter une réponse au discours de Monsieur le Maire lors du dernier conseil municipal en date du 08 avril 2026 :

« M. Kerbart indique qu'il ne signera pas le compte rendu pour les motifs suivants :

A) Lecture du compte rendu du 03/07/2020 (chapitre 2)

Il est fait mention de la lecture du précédent compte rendu sans préciser que celui-ci a fait l'objet d'un contentieux, consécutif à un signalement en préfecture, ayant conduit à sa reprise après décision de justice

(voir comptes rendus 2020). Cet élément de contexte apparaît pourtant essentiel à la bonne compréhension du dossier.

B) Partie indemnitaire

L'enveloppe présentée ne semble pas conforme à la délibération transmise. Afin de garantir la transparence et la sécurité juridique, il serait souhaitable d'annexer les tableaux détaillés de rémunération.

C) Taux de la taxe sur le foncier non bâti

Le taux initialement voté avec une augmentation de 2 % a été corrigé à + 1,08 % à la suite d'un retour du Trésor public pour non-conformité. Cette évolution gagnerait à être explicitée afin d'assurer la sincérité de l'information. »

M. le Maire souhaiterait que les questions diverses soient transmises 48 heures avant le Conseil Municipal.

2. Désignation des délégués pour les commissions Internes EPN

Commission n°1: attractivité économique, tourisme, enseignement supérieur et recherche, développement usages numériques, aménagement du territoire, climat, énergie, mobilités durables, santé.

- **Candidature** : M. ANTONENKO Serge

Commission n°2: Eau et assainissement, grand cycle de l'eau, biodiversité.

- **Candidature** : Mme FERTEY Corine

Commission n°3: Équilibre territorial et social de l'habitat, politique de la ville, CISPD, cohésion sociale et insertion, emploi, petite enfance, accueil des gens du voyage, fourrière animale.

- **Candidature** : Mme BISSON Gaëlle

Commission n°4: Voirie, gestion des déchets, propreté.

- **Candidature** : M. MARAIS Thierry

Commission n°5: Finances, grands équipements.

- **Candidature** : M. BRIDARD José

Vote : Adopté à l'unanimité (15 voix sur 15) pouvoirs inclus.

3. Signature : vente de la parcelle de la Briqueterie

Parcelle de 62 m² avec un bail allant jusqu'au 30/06/2028.

Demande ATS pour vendre à 30k€ négocié à 65 k€ par l'ancien mandat pour abonder le financement de travaux de rénovation de l'école.

Un point d'attention est soulevé concernant le droit de passage et son entretien, susceptible d'engendrer des frais pour la collectivité.

À la demande de Monsieur le Maire, il est décidé d'organiser une rencontre avec ATS afin d'établir un nouveau bilan et d'envisager une éventuelle renégociation.

En conclusion, il a été décidé qu'une décision sera prise ultérieurement ou lors du prochain conseil.

4. Règlement intérieur de la restauration scolaire et « charte de l'enfant »

Prise de connaissance du règlement intérieur et de la charte par l'ensemble des élus.

Différents points ont été soulevés :

- Permis à point maintenu. Ce qui permet aux agents de garder un levier pour maintenir le respect et le calme pendant les repas,
- Trouver des idées pour occuper les enfants pendant le temps de pause du midi,
- Factures impayées : quelles solutions apporter ?

Modification charte : Onglet « Pendant le repas »

- Ajout de « sans autorisation » ligne - je ne crie pas, je ne me lève pas **sans autorisation.**

Vote : Adopté à l'unanimité (15 voix sur 15) pouvoirs inclus.

5. Tarif de la salle des associations

- Proposition de nouveaux tarifs sous forme de 5 catégories :

Voir tableau joint.

	Preyen-nes	Village d'Avenir	Extérieurs
Journée	250 €	300 €	400 €
Week-end	450 €	550 €	800 €
Petite salle ½ journée	70 €		120 €
Petite salle 1 journée	150 €		300 €

Noel / Jour de l'an	550 €	700 €	1 000 €
----------------------------	-------	-------	---------

Idées proposées, attractivité de la salle, sous forme d'options :

- Tireuse à bière, location vaisselle, autres.....

Un point technique concernant la remise en conformité des huisseries est soulevé.

En conclusion et suite au débat, il a été proposé d'organiser une réunion en commission finances afin de travailler sur la faisabilité des tarifs.

Membres de la commission municipale des impôts direct (CCID)

Lecture de l'intitulé par M. le Maire José BRIDARD.

- La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit comporter **24** noms (12 titulaires – 12 suppléants),
- Il est proposé d'y inclure les membres du Conseil municipal et de compléter la liste avec d'autres propositions.

6. Réunion du 20 mai concernant l'église

- Réunion avec la préfecture, le service du patrimoine et le Diocèse,
- DTER pour l'état du bâtiment,
- Mme Berville – Architecte en charge du projet, pour le permis de construire - Présentation du projet a été faite à M. BOREGGIO pour l'EPN

7. Friche de la gare – « Etude flash » réalisée par EPF Normandie

Demande d'autorisation de signature de M. le Maire, pour la signature d'une convention avec l'EPF Normandie pour bénéficier d'une étude flash gratuite permettant d'obtenir un état des lieux de la zone.

« Cette étude, d'un montant de 20 000 euros pris en charge par l'EPF, permettra également d'étudier la préemption du terrain appartenant à un particulier, estimé à 120 000 à 135 000 euros.

Elle doit surtout permettre d'obtenir une feuille de route réaliste afin de déterminer l'opportunité de réaliser ou non le projet, en intégrant l'acquisition du terrain.

Deux orientations restent à définir :

- soit travailler avec un bailleur social

- soit poursuivre l'orientation engagée par les précédents conseils municipaux avec une rétrocession ou une vente du terrain à un architecte ou aménageur dans le cadre d'un lotissement privé. »

Droit de préemption ou pas.

Intervention de M. KERBART Olivier, qui explique que tout a été déjà fait les années précédentes de 2011 à 2018 avec des appels à projets, des propositions de vente à des privés, achat de la gare par l'EPF et que cela est estimé à plus de 120k€ de dépenses.

L'ensemble des comptes rendus retrouvés (annexe 1).

M. le Maire souhaiterait conserver la zone Communale.

Vote : 2 contres dont 1 pouvoir – 7 pour dont 1 pouvoir – 6 abstentions

A l'issue de ce vote, M. le Maire doit reprendre contact avec l'EPF afin de leur demander ce que contient l'étude.

9. Village d'avenir

- Sont évoqués : le projet du « Carré des Loisirs » et la mise en place d'un panier repas pour les enfants sous PAI.
- Proposition de réunir les quatre équipes municipales des quatre communes,
- Visite du Carré des Loisirs à Grossoeuvre par M. MARAIS Thierry et Mme FERTEY Corine. La complexité réside dans un fonctionnement collectif auquel chacun doit s'adapter. Les maires des quatre communes, restent les interlocuteurs privilégiés. Un débat devra être mené à la suite des différentes remarques et questions soulevées. Monsieur le Maire reste le seul interlocuteur pour la commune de Prey.
- **10. Renouvellement du contrat de Mlle Pauline DESPLANQUES**

Fin de contrat le 02/06/2026. Renouvellement du contrat au 02/07/2027 avec avenant et avancement d'échelon.

Il est conseillé à Mlle Pauline DESPLANQUES de passer le concours de rédacteur pour envisager une titularisation.

11. Démission de M. Romuald NORMAND / recrutement d'un agent technique

La date de fin de son préavis sera effective le 24 mai 2026.

La commune a procédé à une campagne de recrutement pour le poste d'agent technique aussitôt. Diffusion sur panneau Pocket ainsi que sur les réseaux sociaux.

Des candidatures ont déjà été déposées dont une personne habitant le village de Prey.

Les entretiens de recrutement sont en cours.

12. Stade – Point par Serge ANTONENKO

Présentation par Mr ANTONENKO Serge :

- Projet réévalué : 112 752 ,30 €
- DETR : 43 454 ,00 €
- FFC - Main courante : 17 200,00 €
- FFC – Pare ballons : 14 900,00 €
- EPN : 16 314,00 €

TOTAL FINANCEMENT : 91 868,00€

Reste à charge pour la commune : **20 884,30 €** soit 18,52%

Sans EPN : **37 198,30 €** soit 32,99%

13. Questions Diverses

Points évoqués :

- Salon littéraire : mené par l'association « Encrage » les 10-11 avril 2027
- Déjections canines : mise en place d'un dispositif de type « canisettes » à deux ou trois endroits stratégiques du village avec sacs pour ramassage.
- Repas des anciens : se tiendra le samedi 7 novembre – coût de l'orchestre ➔ 700 euros (+ 50 € par rapport à l'an dernier)
- Sécurisation parking de l'école : problème de barrière, Mairie, école et espace jeux City Park reste fermé pendant l'activité scolaire, possibilité d'accès hors scolaire.
- Parking devant l'air de jeux, voir si possibilité de mettre une haie ou autre pour protéger ?
- Projet de la Place Cardin : non lancé à ce jour.
- Salle polyvalente : huisseries à changer suite commission de sécurité ➔ urgent
L'urgence est due au fait que le maintien de l'autorisation d'utilisation de ladite salle nécessitait la réalisation des travaux de remise en conformité.

La séance est levée à 21 h 10

Annexe 1

« SEANCE DU LUNDI 11 AVRIL 2011

e) Quartier de la Gare : La CAUE 27 (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de l'Eure) a projet « habitat durable & formes urbaines » réservé aux communes de moins de 5000 habitants avec une réponse pour le 15 avril 2011. La commune souhaite se porter candidate pour son projet de développement du secteur de la Gare.

SEANCE DU 04 JUILLET 2011

AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA GARE, APPEL A PROJET :

CANDIDATURE DE LA COMMUNE :

Le conseil municipal donne son accord pour l'élaboration de la lecture d'engagement sous réserve que le coût estimatif de l'appel d'offres soit plafonné à 50 000 € maximum et souhaite qu'une étude de sol soit réalisée pour déterminer la faisabilité de l'opération sur la zone concernée et écarter toute suspicion de pollution souterraine par du stockage d'engrais.

SEANCE DU 17 JANVIER 2012

2 – DELIBERATION POUR L'E.P.F : ACHAT DE LA GARE

Monsieur le Maire :

a) rappelle le projet de la municipalité :

- * réalisation de logements locatifs ou d'accession à la propriété,
 - * créer une ouverture sur le village,
 - * requalifier ce secteur qui constitue l'entrée de ville dans un cadre environnemental amélioré.
- b) informe le Conseil Municipal de la mise en vente des terrains SNCF situé dans le secteur de la gare, cadastrés section AC n° 202p pour une superficie de 450 m² et section XC 16p d'une surface de 860 m² correspondant aux besoins de la commune pour réaliser son projet.
- c) propose de procéder à cette acquisition,

Toutefois, compte-tenu du délai nécessaire à la mise en œuvre du projet d'aménagement rendant nécessaire une période de réserve foncière, propose de lui demander l'intervention

de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (E.P.F) et de lui confier la négociation avec le propriétaire.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- * Décide l'acquisition des parcelles cadastrées selon AC 202p et selon XC 16p pour une contenance globale de 1 310 m².
- * Demande l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour procéder à cette acquisition et constituer une réserve foncière,
- * S'engage à racheter le terrain dans un délai maximum de cinq ans.
- * Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'E.P.F Normandie.

SEANCE DU 12 JUIN 2012

B – CAUE27 : Financement du secteur de la Gare : Suite à la lecture d'information adressée par M. Dussaubert, il a été décidé, avant de s'engager, de s'assurer que les organismes subventionnant le projet verseront bien leurs aides aux bureaux d'études ayant réalisé leur rapport. Des précisions seront demandées à cet effet. Le planning initial se trouvait donc retardé.

SEANCE DU 23 AVRIL 2013

1 – ANALYSE ET BILAN DES ETUDES ARCHITECTURALES DU SECTEUR « GARE » :

Madame GUTTEL et deux de ses collaboratrices, sont venues nous faire l'analyse des dossiers présentés par les trois cabinets retenus pour l'aménagement du secteur de la gare.

Il en ressort qu'ils n'ont pas forcément respecté les objectifs en nombre de logements souhaités par la commune. Il est demandé de nous reformuler une nouvelle proposition pour le 31 mai.

SEANCE DU 04 JUIN 2013

1 – PROJET « GARE » EN PRESENCE DU CAUE 27.

Comme prévu précédemment, la CAUE 27 est venue présenter le projet en tenant compte des observations formulées par le conseil municipal. Le détail des trois projets circulera entre chaque conseiller afin de rendre un avis définitif lors de la prochaine réunion.

SEANCE DU 25 JUIN 2013

1 – PROJET « GARE » : DECISION POUR LE CHOIX DU BUREAU D'ETUDE ET POUR LA SUITE A DONNER :

Après analyse des dossiers de Studio Némó, Oger Omer et Folius, il a été convenu de rédiger la synthèse de notre projet :

- * garder la voie actuelle,
- * les jardins familiaux seront transférés sur l'emplacement des anciens jardins de la mairie, la maison de garde sera conservée,
- * les places de parking seront situées à proximité des habitations,
- * les habitations se composeront d'un rez-de-chaussée et d'un étage (R+1), * la gare pourra être transformée en deux logements avec ou sans extension,
- * nous gardons un maximum de 35 logements.

Trois solutions possibles :

- a) prendre un bureau d'Etudes
- b) Suspendre le projet jusqu'en Mai 2014
- c) Arrêt du projet

Le Conseil décide de suspendre le projet jusqu'en Mai 2014 en raison de l'incertitude entretenue par Réseaux Ferrés de France concernant le coût des travaux et des échéances annoncées. Une demande d'aide auprès des bureaux d'Etudes seront donc rapidement réglées afin d'obtenir les subventions qui nous permettront de laisser ce projet en instance. Une délibération dans ce sens sera donc prise et adressée aux Bureaux concernés.

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2014

1 et 2 – EXPOSE DE Mme GUTTEL DE LA CAUE 27 SUR LES PROJETS DE REQUALIFICATION DE LA FRICHE DE LA GARE ET SUITE A DONNER A CETTE PROPOSITION

a) Présentation des 3 projets retenus par l'ancien conseil municipal pour urbaniser le secteur de la gare :

1 – Equipe Studio Némó :

- * 35 logements sur 13 000 m²,
- * la commune est maître d'ouvrage, studio Némó est maître d'œuvre,

- * coût de l'opération 1 450 907 €, honoraires 131 728 €,
- * estimation recette : 1 455 000 € HT sans compter la marge opérateur.

2 – Equipe Folius :

- * écoquartier et aménagement bioclimatique,
- * coût 968 000 € au m² pour rentabiliser l'opération il faudrait 9 122 m² soit un prix de vente de 106 € le m².

3 – Equipe Oger-Romer :

- * 35 logements,
- * coût 549 840 € HT et 278 903 € pour le foncier,
- * recette 958 027 €,
- * parking souterrain envisagé.

L'ancien conseil municipal avait supprimé la troisième proposition, ne la jugeant pas en adéquation avec la vision d'aménagement souhaitable de notre commune et avait une préférence pour la deuxième solution, ce qui impliquait ce qui suit :

- * soit désigner un lauréat,
- * soit déclarer le dialogue compétitif infructueux.

Si un lauréat est désigné, il faudra établir un accord cadre et définir ces marchés subséquents.

L'intérêt d'un accord cadre :

- * possibilité pour la commune de passer des marchés successifs avec les prestataires sans avoir un projet estimé à environ 1 million d'euros H.T.

b) Réflexions et conclusion des membres du conseil municipal actuel :

Il est dommage, malgré une présentation très intéressante et très professionnelle de Madame GUTTEL, que les bureaux d'études aient versé 45 000 € d'honoraires pour ces 3 projets, de n'avoir comme vue d'ensemble que des plans peu lisibles et non des maquettes en vision 3D de ces 3 projets.

Nous demandons à Madame GUTTEL un délai de réflexion et si possible, une nouvelle présentation du projet par l'équipe Folius, qui nous semble plus en adéquation avec la vision

d'aménagement de notre commune, sachant que dans tous les cas, la maison de la gare sera préservée.

D'autre part, il serait souhaitable de revoir d'une façon plus précise l'ensemble de l'aspect financier de cette opération.

Certains membres du conseil évoquent la possibilité de faire appel au privé ou à un aménageur extérieur pour y créer éventuellement un foyer logement, une maison de retraite,

SEANCE DU 26 JANVIER 2015

Précision à apporter au précédent compte-rendu

Monsieur le Maire a procédé à la lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 novembre. À la demande de Madame RAI et Monsieur BOURGOIN les précisions suivantes sont apportées :

Premier sujet concernant la présentation des 3 projets pour l'urbanisation du secteur de la gare. Il est précisé que 49 081 € (3 cabinets d'architecte et urbanisa>on du secteur). Les subventions reçues à ce jour s'élèvent à 23 346 € soit à la charge de la commune une somme de 25 735 € qui devrait se trouver encore réduite de 4 000 € avec la subvention attendue de l'ADEME.

1 – INTERVENTION DE MONSIEUR CHAUVEL POUR LA PRESENTATION D'UN PROJET DE FOYER-LOGEMENT DANS LE SECTEUR DE LA GARE AVEC UN INVESTISSEUR PRIVE

Un premier contact a été établi pour envisager la construction future d'un foyer logements pour personnes âgées en partenariat avec une maison de retraite car à ce jour, il est très compliqué de pouvoir bénéficier des subventions nécessaires. Dès maintenant, il va être urgent de convaincre un ou plusieurs investisseurs privés à venir réaliser cette opération dans notre commune. Différents contacts vont être pris dans les prochains jours pour amorcer cette éventuelle opération.

2 – CAUE27 : DECISION A PRENDRE POUR LA SUITE A DONNER AU PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA GARE

Le dossier Folius correspond le mieux à nos attentes. Madame GUTTEL doit présenter un dossier plus précis avec une coupe des propos et une perspective permettant d'avoir une meilleure vision du projet dans son ensemble. Date à définir pour un prochain entre>en.

SEANCE DU 03 MARS 2015

3 – PRESENTATION DETAILLEE PAR MADAME GUTTEL DE LA CAUE27 DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA GARE

Suite aux bilans des offres des trois cabinets, il s'avère que dans le contexte du marché foncier et immobilier de Prey actuellement, une opération de ce type n'est pas économiquement viable pour deux raisons principales : le coût du foncier et le coût de la viabilisation.

Par conséquent, le conseil municipal ne donne pas suite à ce projet et déclare le dialogue compétitif infructueux.

SEANCE DU 09 FEVRIER 2017

4 – DELIBERATION POUR L'EPF AUTORISANT L'ACQUISITION DE LA GARE

Le rachat de la gare cadastrée AC n° 288 et XC n° 73 d'une contenance de 13a 40 ca à l'EPF Normandie pour un montant de 62 910,24 € net vendeur en tout état de cause avant le terme des cinq ans soit le 27/07/2017, date limite de validité du portage.

Cette transaction se fera au tarif de 63 492,29 € TTC se décomposant de la manière suivante :

- * prix principal : 62 910,24 € (y compris 1910,24 € de frais de notaire lors de l'acquisition par EPF)

- * TVA : 582,05 €

Par ailleurs, nous nous engageons à effectuer tous les diagnostics qui doivent être réalisés avant le transfert de cette propriété. Quant à son aménagement, plusieurs pistes sont à l'étude.

Le conseil municipal :

- * donne son accord pour cette opération,
- * autorise l'inscription de ces sommes en dépenses de la section d'investissement du budget primitif 2017,
- * autorise Monsieur le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

SEANCE DU 18 MAI 2017

3 – DELIBERATION FONDS DE CONCOURS

Le conseil municipal s'est inscrit au contrat de territoire 2017 – 2020 dressé par l'EPN dans le but d'obtenir un fonds de concours destiné à la réhabilitation de la gare. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à cette réalisation ainsi que les demandes de subventions. Toutes les subventions auxquelles on peut prétendre ainsi qu'à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

8 – EMPRUNT CREDIT AGRICOLE POUR ACQUISITION GARE

Le conseil municipal accepte la proposition du Crédit Agricole de Normandie Seine pour un emprunt de 72 000 € destiné à l'acquisition de la gare au taux fixe de 0,72 % sur une durée de 5 ans, avec une échéance trimestrielle. Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat relatif à cette opération.

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Achat de la gare :

Monsieur le Maire indique que l'achat de la gare est finalisé, avec par ailleurs le dépôt du dossier du fond de concours, sur la base d'un projet de réhabilitation de l'ensemble, comprenant la réalisation de 2 salles, la réhabilitation intégrale de l'installation électrique, la viabilisation et l'aménagement extérieur, pour un coût estimé à 290 000,00 € H.T. Le Conseil Municipal sur la finalité du projet lié à l'achat de la gare. Monsieur le Maire indique que la destination future du bâtiment n'est pas encore définie, mais que l'urgence était avant tout de pouvoir établir un projet de réhabilitation du bâti pour pouvoir prétendre au fonds de concours de l'EPN. Monsieur le Maire précise que ledit projet a été fait personnellement par Monsieur Jacky CHAUVEL sur le week-end.

Concernant l'attribution de fonds de concours par l'EPN, Monsieur Daniel JENNAT précise deux points à prendre en considération. Le premier étant une possible réduction du montant de ceux-ci, avec la suppression de la taxe d'habitation et le second étant que le montant pris pour base de calcul du fond de concours est celui correspondant au montant de l'investissement global duquel sont déduits les financements potentiels de l'état, de la Région et du Département.

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017

11 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande l'autorisation de transfert du compte 1641 vers le compte 66111, d'une somme s'élevant à 3 625,67 € correspondant au 1er remboursement pour l'achat gare. Cette somme se décompose comme suit : 3576,97 € correspondant au capital investi et d'autre part 48,60 € autre des intérêts.

L'ensemble du Conseil Municipal autorise ce transfert.

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2019

Projet de l'ancienne gare :

Monsieur KERBART souhaite avoir des informations sur l'avancée du projet de l'ancienne gare.

La mairie est dans l'attente du retour de 2 études.

SEANCE DU MARDI 12 NOVEMBRE 2019

1 – APPEL A PROJET D.E.T.R. CONCERNANT LE PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE LA GARE

Par 13 voix pour – 1 contre, il est décidé de solliciter une subvention autre de la D.E.T.R destinée à financer le programme d'aménagement de l'ancienne gare de Prey dans le but d'y développer des activités culturelles. Les activités scolaires et périscolaires pourront également utiliser ces locaux, si besoin. Ces travaux estimés à 352 881.60 € Prendront compte des normes de transition énergétique.

CM DU 05/03/2020

* marché maîtrise œuvre pour étude faisabilité aménagement ancienne gare et terrains avoisinants : 3600.00 €, 1 voix contre, 1 abstention et 13 voix pour.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2024

ÉTUDE PROJETS GARE

Coût non déterminé à ce stade.

Convention CAUE27 : 3 k€.

Financement 100 % commune.

Intégré dans le projet Village d'Avenir.

La main est aux élus de la commune :

- * écriture du cahier des charges ;
- * réunions de travail à programmer avant fin d'année 2024 ;
- * appel à projet européen à lancer.

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024

La commune travaille à l'écriture d'un cahier des charges.

Un premier brouillon a été réalisé et doit être consolidé en groupe.

Appel à projet européen à lancer.

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2025

Le cahier des charges travaillé en commission a été transmis au CAUE pour avis le 23 janvier.

Même démarche pour la réponse à l'appel à projet européen.

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2025

Espace Gare :

Les dossiers des neuf entreprises ayant répondu à l'appel d'offres, consistant en une étude de faisabilité technique et financière d'implantation de logements sur cet espace, ont été étudiés et classés selon les critères identifiés.

Le devis de l'entreprise retenue s'élève à 54 980 €.

Ce montant étant largement supérieur à la ligne budgétaire prévue, la commission d'appel d'offres a décidé de ne pas y donner suite.

La poursuite de la démarche consisterait en l'écriture d'un cahier des charges en interne afin de travailler directement avec un promoteur. »